

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
29 septembre 2025

DATE DE CONVOCATION
22 septembre 2025

DATE D’AFFICHAGE
1^{er} octobre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 19

PROCURATION(S) 13

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-NEUF SEPTEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, BATAILLE, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes BENAMARA, DORDAIN, LOUBASSOU, DEBOISSY, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme DORDAIN à Mme ALTUNTAS, LOUBASSOU à M. JAMET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, Mme TERNISIEN à M. LEGO, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à M. NDIAYE, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. BALUT.

M. Ousmane N'DIAYE

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, TEINTURIER et Mmes ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, ZAPPIA, CAMPISI.

Délibération N°10

ADHÉSION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE

M. Ousmane Ndiaye expose au Conseil Municipal :

Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour principale compétence le déploiement de la fibre sur le territoire Eurois.

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique s'est doté d'une compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au **développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales** et des établissements publics du département de l'Eure.

Le syndicat a pour but d'accompagner les organismes publics dans ces domaines, de mettre à leur disposition des solutions techniques adaptés, d'assurer un niveau de sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Accusé de réception en préfecture
0274276701Y-20250929-D-25-09-10
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de dépôt en préfecture : 02/10/2025

Le syndicat mixte peut mettre en place différents services accessibles à tous ses adhérents dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts.

L'adhésion au syndicat permet ainsi d'accéder aux "Services et outils numériques" proposés, soit :

- Un **centre de ressources** mettant à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques ;
- Une **plateforme e-administration** comprenant différents services tels que notamment un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics ;
- Bénéficier **d'achats mutualisés** par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer.

Le coût d'adhésion défini par le comité syndical est de 0,10 centime par habitant et par an ce qui représente un coût pour la commune de Val-de-Reuil de **1293 euros par an**, (12 930 habitants d'après le dernier relevé INSEE).

Sur la base de ces éléments et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'adhérer au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique au titre de la compétence "services et outils numériques", il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la structure.

- **VU** le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L5721-1 à L5721-9.
- **VU** le Code de la Commande publique et notamment les articles L2113-1 et L2113-6 à L2113-8.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques"
- **ADOpte** les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique et sa charte d'utilisation ;
- **S'ENGAGE** à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte soit 0.10 centime par habitant de la commune.
- **DÉSIGNE** comme représentant, sous réserve de l'acceptation par Comité Syndical de l'adhésion de la commune : Monsieur Ousmane N'DIAYE, Conseiller municipal chargé de la transition numérique et des nouvelles technologies.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

